

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du demandeur: Sylvain L'Ecuyer	Heure d'exécution:	VALEURS:	UNITÉ DE MESURE:
Date d'exécution: 2008-09-18	Nombre de copie(s):	FACTEUR COMPARATIF:	RÉDUCTION:

### INTERVENANTS 1

EXERCICE FINANCIER	2009	CODE
MUNICIPALITÉ LOCALE	Ville de L'Île-Dorval	66092
ARRONDISSEMENT		
ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE	Ville de Montréal	66023
MRC OU COMMUNAUTÉ	s.o.	
Nom et adresse		STATUT (X)
ÉVALUATEUR	Francine Godin	Évaluateur permanent <input checked="" type="checkbox"/> 1
SIGNATAIRE	255 boulevard Crémazie Est, Bureau 700	Évaluateur privé
SIGNATURE:	Montréal (Québec) H2M 1M2	- Action exclusive <input type="checkbox"/> 2
		- Action partagée <input type="checkbox"/> 3
MANDATAIRE EN INFORMATIQUE	Division des Technologies de l'Information Ville de Montréal	

### FAITS SAILLANTS 2

VALEURS IMPOSABLES		VALEURS NON IMPOSABLES		VALEURS TOTALES	
Terrains	2 476 200	Terrains	615 605	Terrains	3 091 805
Bâtiments	4 442 100	Bâtiments	80 300	Bâtiments	4 522 400
Immeubles	6 918 300	Immeubles	695 905	Immeubles	7 614 205
Nombre total d'unités d'évaluation		74		Nombre total de logements	
Nombre total d'unités de voisinage		3		Nombre total d'autres locaux	
0		0		0	
VÉRIFICATION DE L'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE			GESTES POSÉS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS		Date de dépôt du rôle
Nombre d'unités dont la dernière vérification remonte à:			- Nombre de certificats délivrés aux fins de la tenue à jour du rôle		A M J
- moins d'un an			7		2006-09-13
- entre 1 an et 4 ans			58		Date de compilation des données
- entre 4 ans et 8 ans			10		A M J
- plus de 8 ans			2		2008-09-13
			- Équilibrage du rôle <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
			Si oui, nombre d'unités d'évaluation dont la valeur a été modifiée		
			0		

### ASSIETES D'APPLICATION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 9

TAUX APPLICABLES CLASSE NON RÉSIDENTIELLE ET POURCENT. DE TAXATION	TAUX NON RÉSIDENTIEL VAL. NR À 100% ET IND. CL. 2 À 50%		TAUX INDUSTRIEL (CLASSE 2) VALEURS À 50 %		TAUX IND. (SAUF CL. 1 ET 2) VAL. À 100 %		TAUX AGRICOLE VALEURS À 100% IMPOSABLES		TAUX 6 LOGEMENTS OU PLUS VALEURS À 100 %		TAUX DE BASE VALEURS À 100 %	
	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES			IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES
1A: 0,1 % 901								99.9 %				
1B: 0,5 % 902								99.5 %				
1C: 1 % 903								99 %				
2: 3 % 904								97 %				
3: 6 % 905								94 %				
4: 12 % 906								88 %				
5: 22 % 907								78 %				
6: 40 % 908								60 %				
7: 60 % 909								40 %				
8: 85 % 910								15 %				
9: 100 % 911												
10: 100 % 912												
11: COURS DE TRIAGE 40% 913											60 %	
12: CHSLD 20% 914											80 %	
APPL. DU TNR QUAND TTVD 915												
ASSIETTES D'APPLICATION 916												6 918 300
												6 918 300

\* NOMBRE D'UNITÉS D'ÉVALUATION

# SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

## INVENTAIRE PAR UTILISATION<sub>3</sub>

CATÉGORIE (Utilisation)	VALEURS IMPOSABLES			VALEURS NON IMPOSABLES				SUPERFICIE DES TERRAINS	CODE U.M. : 5
	NOMBRE*	TERRAINS	BATIMENTS	IMMEUBLE	NOMBRE*	TERRAINS	BATIMENTS		
<b>1--- RÉSIDENTIELLE</b> . . . . . 301	58	2 455 000	4 442 100	6 897 100					108 819
10-- Logements . . . . . 302	1	34 000	162 000	196 000					1 418
Nombre: 1 (condominium) . . . . . 303									
1 (sauf condominium) . . . . . 304	1	34 000	162 000	196 000					1 418
2 . . . . . 305									
3 . . . . . 306									
4 . . . . . 307									
5 . . . . . 308									
6 à 9 . . . . . 309									
10 à 19 . . . . . 310									
20 à 29 . . . . . 311									
30 à 49 . . . . . 312									
50 à 99 . . . . . 313									
100 à 199 . . . . . 314									
200 et plus . . . . . 315									
11-- Chalets, maisons de villégiature . . . . . 316	57	2 421 000	4 280 100	6 701 100					107 401
12-- Maisons mobiles, roulottes . . . . . 317									
15-- Habitations en commun . . . . . 318									
16-- Hôtels résidentiels . . . . . 319									
17-- Parcs de roulottes et de maisons mobiles . 320									
18-19-- Autres immeubles résidentiels . . . . . 321									
<b>2-3--- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES</b> . . . . . 322									
2-3-- Industries manufacturières (sauf condo) . 323									
2-3-- Industries manufacturières (condo) . . . 324									
<b>4--- TRANSPORTS, COMMUNIC., SERVICES PUBLICS</b> . . . . 325									
4111 Chemins de fer . . . . . 326									
46-- Terrains et garages de stationnement . . 327									
<b>5--- COMMERCIALE</b> . . . . . 328									
50-- Centres et immeubles commerciaux . . . . 329									
51-- Vente en gros . . . . . 330									
52-- à 59-- Vente au détail (sauf 583-) . . . . 331									
583- Hôtels, motels et maisons de touristes . . 332									
5--- Commerciale (sauf condominium) . . . . . 333									
5--- Commerciale (condominium) . . . . . 334									
<b>6--- SERVICES</b> . . . . . 335									
60-- Immeubles à bureaux . . . . . 336									
6--- Services (sauf condominium) . . . . . 337									
6--- Services (condominium) . . . . . 338									
<b>7--- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS</b> . . . . . 339					3	257 400	80 300	337 700	17 408
7411-7412 Terrains de golf . . . . . 340									
76-- Parcs . . . . . 341									
<b>8--- PRODUCTION, EXTRACT. DE RICHESSE NAT.</b> . . . . 342									
81-- Agriculture . . . . . 343									
83-- Exploitation forestière . . . . . 344									
85-- Exploitation minière . . . . . 345									
<b>9--- IMMEUBLES NON EXPLOITÉS, ÉTENDUES D'EAU</b> . . . . 346	1	21 200		21 200	12	358 205		358 205	54 335
91-- Terrains vagues . . . . . 347	1	21 200		21 200	12	358 205		358 205	54 335
9220 Forêts inexploitées (pas des réserves) . . 348									
<b>TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</b> . . . . . 349	59	2 476 200	4 442 100	6 918 300	15	615 605	80 300	695 905	180 562

# SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

## INVENTAIRE PAR DISPOSITION FISCALE 6

IDENTIFICATION	NOMBRE*	VALEURS	SUPERFICIE DES TERRAINS
<b>IMMEUBLES IMPOSABLES (L.R.Q., c. F-2.1, art. 203) . . . 601</b>	<b>59</b>	<b>6 918 300</b>	<b>109 934</b>
<b>IMMEUBLES NON IMPOSABLES</b>			
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204 (L.R.Q., c. F-2.1)			
- Couronne du chef du Canada ou un mandataire de celle-ci (par. 1.1) . . . . . 602			
- État "Gouv. Québec" (par. 1, 2.1) . Immeubles visés à l'art. 255, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1) . 603			
. Autres immeubles . . . . . 604			
- Réseau de la santé et des services sociaux . paragraphe 1.2 . . . . . 605			
. " 14 . . . . . 606			
. " 17 . . . . . 607			
- Cégeps et universités . paragraphe 13 . . . . . 608			
. " 15 . . . . . 609			
. " 16 . . . . . 610			
. " 17 . . . . . 611			
- Écoles primaires et secondaires . paragraphe 13 . . . . . 612			
. " 15 . . . . . 613			
. " 16 . . . . . 614			
. " 17 . . . . . 615			
- Autres immeubles . paragraphe 2 . . . . . 616			
. " 3 . . . . . 617			
. " 4 . . . . . 618			
. " 5 . . . . . 619			
. " 6-a . . . . . 620			
. " 6-b . . . . . 621			
. " 7 . . . . . 622			
. " 8 . . . . . 623			
. " 9 . . . . . 624			
. " 10 . . . . . 625			
. " 11 . . . . . 626			
. " 12: terrains . . . . . 627			
. bâtiments . . . . . 628			
<b>AUTRES IMMEUBLES NON IMPOSABLES (partie non imposable seulement)</b>			
- Terrains de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211) . excédent du plafond à l'hectare (al. 1) . . . . 629			
. améliorations (ouvrages d'aménagement) (al. 4) . 630			
- Presbytères d'églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1) . 631			
- Immeubles visés à l'article 210 (L.R.Q., c. F-2.1) . 632			
- Immeubles visés à l'art. 208, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1) . 633			
- Biens culturels immobiliers classés (L.R.Q., c. B-4, art. 33) . 634			
- Autres immeubles non imposables . . . . . 635			
<b>TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE . . . . . 636</b>	<b>74</b>	<b>7 614 205</b>	<b>180 562</b>

## RÉGIME FISCAUX PARTICULIERS 4

IDENTIFICATION	NOMBRE*	IMPOSABLES	NON IMPOSABLES	SUPERFICIE
Terrains de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211) . . . 401				
Unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées . . . . . 402			Non imposables à des fins scolaires seulement	
- Parties comprises dans l'"E.A.E." . Entièrement incluses en zone agricole . . . . . 403				
. Partiellement incluses en zone agricole . . . . . 404				
. Exclues de la zone agricole . . . . . 405				
- Parties à vocation non agricole . . . . . 406				
Presbytères d'églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1) . 407				
Biens culturels immobiliers classés (L.R.Q. c. B-4, art. 33) . 408				
Autres régimes fiscaux particuliers . . . . . 409				

## VALEURS DES LOGEMENTS 5

IDENTIFICATION	Nbre LOG.	VALEURS	MOYENNE
10-- Logements			
Nombre: 1 «condominium» . . . . . 501			
1 «sauf condominium» . . . . . 502	1	196 000	196 000
2 . . . . . 503			
3 . . . . . 504			
4 . . . . . 505			
5 . . . . . 506			
6 à 9 . . . . . 507			
10 à 19 . . . . . 508			
20 à 29 . . . . . 509			
30 à 49 . . . . . 510			
50 à 99 . . . . . 511			
100 à 199 . . . . . 512			
200 et plus . . . . . 513			
1211 Maisons mobiles . . . . . 514			
17-- Parc de roulottes et de maisons mobiles . . . 515			
2-3--- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES . . . . . 516			
4--- TRANSPORTS COMM., SERVICES PUBLICS . . . . 517			
5--- COMMERCIALE . . . . . 518			
6--- SERVICES . . . . . 519			
7--- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET LOISIRS . . . . . 520			
81-- Agriculture . . . . . 521			
831- Production forestière commerciale . . . . . 522			
9220 Forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves . 523			
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>196 000</b>	<b>196 000</b>

## DONNÉES UTILES AU CALCUL DE LA RICHESSE FONCIÈRE 8

IDENTIFICATION	VALEURS
<b>ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES . . . . . 801</b>	<b>6 918 300</b>
<b>ÉVALUATION DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES</b>	
- Immeubles visés à l'article 208, alinéa 1 (L.R.Q., c. F-2.1) . . . . . 802	
- Immeubles visés à l'article 210, alinéa 2 (L.R.Q., c. F-2.1) . . . . . 803	
- État "Gouv. Québec" (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 1) . . . . . 804	
- Couronne du chef du Canada (L.R., ch. M-13, article 3, alinéa 1) . . . . . 805	
- Biens culturels immobiliers classés (L.R.Q., c. B-4, article 33) . . . . . 806	
- Réseau de la santé et des services sociaux (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, al. 2) . . . . . 807	
- Cégeps et universités (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 3) . . . . . 808	
- Ecoles primaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4) . . . . . 809	
- Autres immeubles scolaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4) . . . . . 810	